

**M. James Hugh Faulkner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, le 5 avril, le député a soulevé la question des critères utilisés, et c'est précisément ce dont je vais traiter ce soir. Les critères applicables au programme «Perspectives-Jeunesse» ont été élaborés avec soin en vue de permettre aux étudiants d'y participer pleinement à tous les niveaux. La participation des étudiants peut signifier bien des choses. D'abord, le plus grand nombre possible d'étudiants devraient travailler à des projets importants et valables autant pour les étudiants que pour les localités qu'ils désirent servir. Pour cela, il faut que le coût de chaque tâche soit limité, mais pas au point de créer une autre catégorie de main-d'œuvre bon marché. Deuxièmement, de larges secteurs de la population devraient tirer parti de ces réalisations et il faudrait tenir compte des disparités régionales. Troisièmement, les jeunes gens doivent travailler à l'élaboration et à l'exécution des projets. Cet aspect est particulièrement important pour qu'ils puissent démontrer leur vigueur, leur persévérance et leurs talents, leur capacité d'exécuter et de mener à bonne fin ce qu'ils ont entrepris et démontrer ainsi logiquement qu'ils peuvent identifier les problèmes auxquels leur communauté doit faire face et les résoudre de façon satisfaisante. Quatrièmement, ces projets devraient refléter leur esprit créateur, en suscitant de nouveaux services, de nouveaux

programmes et des activités nouvelles. A ce sujet, on n'acceptera pas les projets qui ne seraient que le prolongement de programmes existants, fédéraux, provinciaux ou municipaux, d'abord à cause du danger que les étudiants ne puissent pas participer suffisamment à leur élaboration, ensuite parce qu'on n'a pas prévu dans ce programme le transfert de fonds entre paliers de gouvernement.

Cinquièmement, on n'accordera pas de fonds aux projets d'activités purement récréatives, pour des raisons évidentes. Sixièmement, on n'accordera pas de fonds aux groupements à but purement lucratif, car on veut éviter que le programme ne fasse concurrence au secteur privé, et les avantages recherchés sont surtout sociaux, et non financiers.

En somme, les critères de ce programme ont été établis pour répondre aux besoins, aux aspirations et aux objectifs d'une jeune génération qui menace de tout laisser tomber si les gouvernements ne font pas d'efforts pour collaborer avec elle en respectant ses désirs. Pour la première fois un gouvernement finance l'esprit créateur, non pas pour l'asservir, mais pour lui permettre de rester ce qu'il est; en d'autres termes, on donne à la jeunesse un rôle authentique à jouer dans la société.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 32.)